



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE RURALE,
*en charge de l'agriculture, de l'élevage, des forêts
et de la promotion des agro-biotechnologies*

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL
DÉPARTEMENT QAAV

Le chef de service

Affaire suivie par :
Mme Valérie ROY
VR/uk n° 637/qaav

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 0039 /SDR/QAAV/MAA

Pirae, le 20 Mars 2010

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : Certificat pour les aliments pour animaux de Nouvelle-Calédonie

P.J. : 1

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint le nouveau modèle de certificat relatif aux préparations (farines, poudre, pellets) destinés à l'alimentation animale, d'origine animale et/ou végétale de Nouvelle-Calédonie.

Ce certificat est valable pour tous types d'aliments secs pour animaux contenant des produits d'origine animale.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre et par délégation,

Pour le Chef de Service absent,
Le Chef de Service
Philippe COURAUD

Pierre SOUVIGNET

SPECIMEN

République Française



Nom et adresse de l'expéditeur : <i>Name and address of exporter :</i> M. XX		CERTIFICAT ZOO SANITAIRE relatif aux préparations (farines, poudre, pellets) destinés à l'alimentation animale, d'origine animale et/ou végétale SANITARY CERTIFICAT <i>for animal feed</i>			
Nom et adresse du destinataire : <i>Declared name and address of consignee :</i> M. XX		Certificat N° 381 Direction générale des services Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE 2 rue Russeil BP 256 98845 Nouméa Cedex Tel (687) 243 745 Fax (687) 251 112 Mél : sivap.davar@gouv.nc			
Pays d'expédition : Nouvelle Calédonie <i>Country of dispatch : New Caledonia</i>		Pays de destination : Polynésie française <i>Country of destination : French Polynesia</i>		Port de destination : Papeete <i>Place of destination :</i>	
Moyen de transport : <i>Mean of conveyance :</i> Bateau <i>Ship</i>	Identification : <i>Identification :</i>	Date : <i>Date :</i>	Numéro des conteneurs <i>Reefer number :</i>	Numéro des scellés : <i>Seal number :</i>	Documents : (Facture, liste colisage, permis d'importation) <i>Documents : (Invoice, packing list, import permit n°)</i>
Désignation des produits : Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux. <i>Description of products : Preparations of a kind used in animal feeding.</i>					
Nature du traitement : Cuisson <i>Treatment : Cooked</i>		Type de conditionnement : sac de 25 kg <i>Description of package : bag (25 kg)</i>		Poids net (kg) : 0 <i>Net weight (kg) :</i>	
Température d'entreposage : Ambiante <i>Temperature of storage :</i>		Nombre de conditionnements : 0 <i>Number of package :</i>		Poids brut (kg) : <i>Gross weight (kg) :</i>	

SPECIMEN

Nom et adresse de l'expéditeur : <i>Name and address of exporter :</i> M. XX		CERTIFICAT ZOO SANITAIRE relatif aux préparations (farines, poudre, pellets) destinés à l'alimentation animale, d'origine animale et/ou végétale SANITARY CERTIFICAT <i>for animal feed</i>					
Nom et adresse du destinataire : <i>Declared name and address of consignee :</i> M. XX		Certificat N° 381 Direction générale des services Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE 2 rue Russeil BP 256 98845 Nouméa Cedex Tel (687) 243 745 Fax (687) 251 112 Mél : sivap.davar@gouv.nc					
Identification des produits : <i>Identification of products :</i>							
Espèce (nom scientifique) <i>Species (scientific name)</i>	Nature du produit <i>Nature of the product</i>	Nature du traitement <i>Treatment</i>	Date fabrication / abattage <i>Slaughtering / production date</i>	N° de lot <i>Batch number</i>	DLC / DLUO <i>Use-by date</i>	Nombre de conditionnement <i>Number of packages</i>	Poids net (Kg) <i>Net weight (Kg)</i>
Aliments pour animaux de rente (aliments composés) <i>Prepared animal folder</i>	protéine animales et végétales <i>animals and vegetals protein</i>	Cuisson <i>Cooked</i>					0
TOTAL							0

SPECIMEN

République Française



Nom et adresse de l'expéditeur : <i>Name and address of exporter :</i> M. XX	CERTIFICAT ZOO SANITAIRE relatif aux préparations (farines, poudre, pellets) destinés à l'alimentation animale, d'origine animale et/ou végétale SANITARY CERTIFICAT <i>for animal feed</i>
Nom et adresse du destinataire : <i>Declared name and address of consignee :</i> M. XX	Certificat N° 381 Direction générale des services Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE 2 rue Russeil BP 256 98845 Nouméa Cedex Tel (687) 243 745 Fax (687) 251 112 Mél : sivap.davar@gouv.nc

Attestation sanitaire :
Health certification :

L'inspecteur officiel certifie que / *the official inspector, certifies that :*

Les produits et matières premières utilisées sont originaire de Nouvelle-Calédonie qui est un pays reconnu indemne, selon la définition du Code Zoosanitaire International des Epizooties, des maladies suivantes:

- fièvre aphteuse, peste bovine et peste des petits ruminants, fièvre de la vallée du Rift pour les ruminants,
- maladie vésiculaire du porc, peste porcine classique, peste porcine africaine et fièvre aphteuse, maladie d'Aujeszky, encéphalomyélite à entérovirus pour les suidés,
- influenza aviaire hautement pathogène et maladie de Newcastle pour les oiseaux,
- maladie hémorragique virale du lapin pour les lagomorphes,
- encéphalopathie spongiforme animale, de tuberculose et de brucellose,
- nécrose hématopoïétique épizootique, nécrose hématopoïétique infectieuse, herpès-virose du saumon masou, virémie printanière de la carpe, septicémie hémorragique virale, de syndrome de Taura, de maladie des points blancs, maladie de la tête jaune, baculovirose tétraédrique et sphérique, virose létale des géniteurs et maladie de l'huître Akoya

Ou

- ont subi un traitement assurant l'inactivation des agents de ces maladies présent dans les pays ou la zone infectée.

Attestation de salubrité

L'inspecteur officiel soussigné certifie que :

Les produits décrits ci-dessus:

- 1) ont été inspectés et reconnus propres à l'alimentation animale ;
- 2) ont été préparés, manipulés, entreposés et transportés conformément aux règles de l'hygiène alimentaire ;
- 3) ont été préparés à partir d'animaux soumis à une inspection sanitaire et reconnus sains avant et après abattage ;
- 4) ne contiennent aucun antiseptique, colorant, conservateur ou autre produit d'addition nocif pour la santé animale ;
- 5) ne contiennent pas de résidu de contaminant chimique dû à l'environnement ou à la thérapeutique vétérinaire, à un taux nocif pour la santé animale.

Les produits d'origine animale destinés à l'alimentation des ruminants ne contiennent pas de salmonelles et de protéines provenant de mammifères, de phosphates d'origine animale et de graisses fondues de ruminants, à l'exclusion des produits suivants provenant d'animaux en bonne santé : lait et produits laitiers, gélatine dérivée de non-ruminants, phosphate dicalcique (sans trace de protéine ou de graisses).

Les produits d'origine animale destinés à l'alimentation des animaux non destinés à la consommation humaine et articles à mastiquer ne contiennent pas de matériels à risque spécifiés suivants :

- les amygdales et la partie distale de l'iléon lorsque ces marchandises sont issues de bovins de tout âges ;
- les encéphales, yeux, moelles épinières, crânes et colonnes vertébrales lorsque ces marchandises sont issues de bovins qui étaient au moment de leur abattage âgés de plus de 12 mois.

Pour les produits contenant du suif et les produits dérivés de ce suif ont été produits par hydrolyse, saponification ou transestérification à haute température et sous pression.

Les produits d'origine animale destinés à l'alimentation des animaux, autres que les ruminants, dont la chair et les sous produits sont consommés par l'homme ne contiennent pas de salmonelles et de protéines provenant de ruminants à l'exclusion des produits suivants provenant d'animaux en bonne santé :

- laits et produits laitiers,
- gélatine dérivée de cuirs et de peaux,
- protéines hydrolysées dérivées de cuirs et de peaux de ruminants,
- tissus adipeux déclarés propres à la consommation humaine,
- plasma séché et autres produits sanguins.

- ont été préparés à partir de particules d'une taille maximale de 50 mm ayant subi un traitement thermique par la chaleur à une température d'au moins 133°C pendant au minimum 20 minutes, à une pression absolue de 3 bars selon un mode de traitement discontinu.

SPECIMEN

République Française



Nom et adresse de l'expéditeur : <i>Name and address of exporter :</i> M. XX	CERTIFICAT ZOO SANITAIRE relatif aux préparations (farines, poudre, pellets) destinés à l'alimentation animale, d'origine animale et/ou végétale SANITARY CERTIFICAT <i>for animal feed</i>
Nom et adresse du destinataire : <i>Declared name and address of consignee :</i> M. XX	Certificat N° 381 Direction générale des services Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE 2 rue Russeil BP 256 98845 Nouméa Cedex Tel (687) 243 745 Fax (687) 251 112 Mél : sivap.davar@gouv.nc
Lieu de délivrance : Nouméa <i>Place of issue :</i> Noumea Date / <i>Date :</i> 19/07/2010 Seeau officiel Nom et signature de l'inspecteur officiel : <i>Name and signature of official inspector :</i> Reine GHNASSIA	

SPECIMEN

République Française



Nom et adresse de l'expéditeur : <i>Name and address of exporter :</i> M. XX	CERTIFICAT ZOO SANITAIRE relatif aux préparations (farines, poudre, pellets) destinés à l'alimentation animale, d'origine animale et/ou végétale SANITARY CERTIFICAT <i>for animal feed</i>
Nom et adresse du destinataire : <i>Declared name and address of consignee :</i> M. XX	Certificat N° 381 Direction générale des services Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE 2 rue Russeil BP 256 98845 Nouméa Cedex Tel (687) 243 745 Fax (687) 251 112 Mél : sivap.davar@gouv.nc

Pays d'expédition : Nouvelle Calédonie <i>Country of dispatch : New Caledonia</i>	Pays de destination : Polynésie française <i>Country of destination : French Polynesia</i>	Port de destination : Papeete <i>Place of destination :</i>
---	--	---

Moyen de transport : <i>Mean of conveyance :</i> Bateau <i>Ship</i>	Identification: <i>Identification :</i>	Date: <i>Date :</i>	Numéro des conteneurs <i>Reefer number :</i>	Numéro des scellés : <i>Seal number :</i>	Documents : (Facture, liste colisage, permis d'importation) <i>Documents : (Invoice, packing list, import permit n°)</i>
---	--	------------------------	---	--	---

Désignation des produits : Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux. <i>Description of products : Preparations of a kind used in animal feeding.</i>

Nature du traitement : Cuisson <i>Treatment : Cooked</i>	Type de conditionnement : sac de 25 kg <i>Description of package : bag (25 kg)</i>	Poids net (kg) : 0 <i>Net weight (kg) :</i>
Température d'entreposage : Ambiante <i>Temperature of storage :</i>	Nombre de conditionnements : 0 <i>Number of package :</i>	Poids brut (kg) : <i>Gross weight (kg) :</i>

SPECIMEN

République Française



Nom et adresse de l'expéditeur : <i>Name and address of exporter :</i> M. XX	CERTIFICAT ZOO SANITAIRE relatif aux préparations (farines, poudre, pellets) destinés à l'alimentation animale, d'origine animale et/ou végétale SANITARY CERTIFICAT <i>for animal feed</i>
Nom et adresse du destinataire : <i>Declared name and address of consignee :</i> M. XX	Certificat N° 381 Direction générale des services Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE 2 rue Russeil BP 256 98845 Nouméa Cedex Tel (687) 243 745 Fax (687) 251 112 Mél : sivap.davar@gouv.nc

Identification des produits : <i>Identification of products :</i>							
Espèce (nom scientifique) <i>Species (scientific name)</i>	Nature du produit <i>Nature of the product</i>	Nature du traitement <i>Treatment</i>	Date fabrication / abattage <i>Slaughtering / production date</i>	N° de lot <i>Batch number</i>	DLC / DLUO <i>Use-by date</i>	Nombre de conditionnement <i>Number of packages</i>	Poids net (Kg) <i>Net weight (Kg)</i>
Aliments pour animaux de rente (aliments composés) <i>Prepared animal folder</i>	protéine animales et végétales <i>animals and vegetals protein</i>	Cuisson <i>Cooked</i>					0
TOTAL							0

SPECIMEN

République Française



Nom et adresse de l'expéditeur : <i>Name and address of exporter :</i> M. XX	CERTIFICAT ZOO SANITAIRE relatif aux préparations (farines, poudre, pellets) destinés à l'alimentation animale, d'origine animale et/ou végétale SANITARY CERTIFICAT <i>for animal feed</i>
Nom et adresse du destinataire : <i>Declared name and address of consignee :</i> M. XX	Certificat N° 381 Direction générale des services Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE 2 rue Russeil BP 256 98845 Nouméa Cedex Tel (687) 243 745 Fax (687) 251 112 Mél : sivap.davar@gouv.nc
Attestation sanitaire : <i>Health certification :</i> L'inspecteur officiel certifie que / <i>the official inspector, certifies that :</i>	
<p>Les produits et matières premières utilisées sont originaire de Nouvelle-Calédonie qui est un pays reconnu indemne, selon la définition du Code Zoosanitaire International des Epizooties, des maladies suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">- fièvre aphteuse, peste bovine et peste des petits ruminants, fièvre de la vallée du Rift pour les ruminants,- maladie vésiculeuse du porc, peste porcine classique, peste porcine africaine et fièvre aphteuse, maladie d'Aujesky, encéphalomyélite à entérovirus pour les suidés,- influenza aviaire hautement pathogène et maladie de Newcastle pour les oiseaux,- maladie hémorragique virale du lapin pour les lagomorphes,- encéphalopathie spongiforme animale, de tuberculose et de brucellose,- nécrose hématopoïétique épizootique, nécrose hématopoïétique infectieuse, herpès-virose du saumon masou, virémie printanière de la carpe, septicémie hémorragique virale, de syndrome de Taura, de maladie des points blancs, maladie de la tête jaune, baculovirose tétraédrique et sphérique, virose létale des géniteurs et maladie de l'huître Akoya <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- ont subi un traitement assurant l'inactivation des agents de ces maladies présentent dans les pays ou la zone infectée.	
Attestation de salubrité L'inspecteur officiel soussigné certifie que : Les produits décrits ci-dessus:	
<ol style="list-style-type: none">1) ont été inspectés et reconnus propres à l'alimentation animale ;2) ont été préparés, manipulés, entreposés et transportés conformément aux règles de l'hygiène alimentaire ;3) ont été préparés à partir d'animaux soumis à une inspection sanitaire et reconnus sains avant et après abattage ;4) ne contiennent aucun antiseptique, colorant, conservateur ou autre produit d'addition nocif pour la santé animale ;5) ne contiennent pas de résidu de contaminant chimique dû à l'environnement ou à la thérapeutique vétérinaire, à un taux nocif pour la santé animale.	
Les produits d'origine animale destinés à l'alimentation des ruminants ne contiennent pas de salmonelles et de protéines provenant de mammifères, de phosphates d'origine animale et de graisses fondues de ruminants, à l'exclusion des produits suivants provenant d'animaux en bonne santé : lait et produits laitiers, gélatine dérivée de non-ruminants, phosphate dicalcique (sans trace de protéine ou de graisses).	
<p>Les produits d'origine animale destinés à l'alimentation des animaux non destinés à la consommation humaine et articles à mastiquer ne contiennent pas de matériels à risque spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- les amygdales et la partie distale de l'iléon lorsque ces marchandises sont issues de bovins de tout âges ;- les encéphales, yeux, moelles épinières, crânes et colonnes vertébrales lorsque ces marchandises sont issues de bovins qui étaient au moment de leur abattage âgés de plus de 12 mois. <p>Pour les produits contenant du suif et les produits dérivés de ce suif ont été produits par hydrolyse, saponification ou transestérification à haute température et sous pression.</p>	
Les produits d'origine animale destinés à l'alimentation des animaux, autres que les ruminants, dont la chair et les sous produits sont consommés par l'homme ne contiennent pas de salmonelles et de protéines provenant de ruminants à l'exclusion des produits suivants provenant d'animaux en bonne santé :	
<ul style="list-style-type: none">- laits et produits laitiers,- gélatine dérivée de cuirs et de peaux,- protéines hydrolysées dérivées de cuirs et de peaux de ruminants,- tissus adipeux déclarés propres à la consommation humaine,- plasma séché et autres produits sanguins.- ont été préparés à partir de particules d'une taille maximale de 50 mm ayant subi un traitement thermique par la chaleur à une température d'au moins 133°C pendant au minimum 20 minutes, à une pression absolue de 3 bars selon un mode de traitement discontinu.	

SPECIMEN

République Française



<p>Nom et adresse de l'expéditeur : <i>Name and address of exporter :</i> M. XX</p>	<p>CERTIFICAT ZOO SANITAIRE relatif aux préparations (farines, poudre, pellets) destinés à l'alimentation animale, d'origine animale et/ou végétale</p> <p>SANITARY CERTIFICAT <i>for animal feed</i></p>
<p>Nom et adresse du destinataire : <i>Declared name and address of consignee :</i> M. XX</p>	<p>Certificat N° 381</p> <p>Direction générale des services Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE 2 rue Russeil BP 256 98845 Nouméa Cedex Tel (687) 243 745 Fax (687) 251 112 Mél : sivap.davar@gouv.nc</p>
<p>Lieu de délivrance : Nouméa <i>Place of issue :</i> Noumea</p> <p>Date / <i>Date :</i> 19/07/2010</p> <p>Sceau officiel</p> <p>Nom et signature de l'inspecteur officiel : <i>Name and signature of official inspector :</i> Reine GHNASSIA</p>	